

Etaient présents : Jean-François Soto, Maire - Marcel Christol, adjoint aux finances - Olivier Servel - François Colombier - Véronique Durand - Michel Blanès - Christine Debeauce - Sylvie Contréras

Claudine Guiraud, directrice Finances - Christine Pradel, chef de cabinet

Excusées : Annie Leroy, Joëlle Sorel, Anne-Marie Déjean

*_*_*_*

Monsieur le Maire demande la validation du compte rendu de la précédente commission. Le compte rendu est voté à l'unanimité.

Marcel Christol présente rapidement le **Compte Administratif 2015**. Il a déjà été examiné lors de la précédente réunion Finances fin janvier.

On peut constater une augmentation positive du résultat de la section de fonctionnement qui permet d'avoir un meilleur autofinancement.

Suite à la renégociation des prêts, les charges financières diminuent. L'opération d'ordre de la section correspond d'ailleurs à cette renégociation.

On constate un déficit d'investissement

Monsieur le Maire présente le **Budget Primitif 2016**. Il est conforme au DOB.

Section de fonctionnement :

Le maintien global des postes est proposé.

L'enveloppe des subventions est maintenue :

Gignac Festivités ayant procédé à sa dissolution, et dans l'attente que le nouveau comité des fêtes se structure et fasse ses preuves, il a été convenu que la mairie se chargeait d'organiser le bal de l'Ascension, que le centre social organisait le carnaval (en totalité puisqu'il y participe déjà largement) et le Noël des enfants. La mairie participera aux actions du nouveau comité des fêtes pour les aider cette année. L'ensemble de ces actions ne devant pas excéder le budget alloué à Gignac Festivités. Par contre, ce budget ne figurera pas cette année dans l'enveloppe des subventions mais sera ventilé sur les différents comptes.

A l'heure actuelle, les dotations ne sont pas connues. Nous n'avons donc aucune lisibilité sur les recettes. Pour la première fois, il y aura une perte globale en matière de dotations. La DGF devrait perdre encore 100 000 €. Le chapitre dotations et participations comptait pour 30% dans les recettes de fonctionnement en 2015. En 2016 il ne dépassera pas 28%.

Il va falloir trouver des économies et/ou d'autres recettes de fonctionnement, ce qui n'est pas facile.

Le maintien des taux d'imposition est un engagement de campagne. Au cours du mandat, ils ne pourront pas augmenter davantage que de l'inflation, ce qui dans la situation économique actuelle équivaut à 0. A Pérols, les taux ont augmenté de 36%, à Juvignac de 22% pour équilibrer le budget.

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées de manière très précautionneuse.

43% des recettes d'investissement sont de l'autofinancement et 20% des subventions ce qui est raisonnable.

En 2015, les recettes ont été meilleures que prévues. On espère la même chose pour 2016, même si le budget a été construit avec la plus grande rigueur et en tenant compte de la baisse continue des dotations.

Le chapitre personnel est toujours affecté par la GVT et la titularisation.

Sur les indemnités, les commentaires ont déjà été fait lors du précédent Conseil Municipal par Mme Contréras qui n'a rien ajouté à ce qu'elle a déjà dit. M. le Maire réaffirme ses positions. Elle affirme qu'il n'y a rien d'agressif mais qu'il est normal qu'elle pointe ce qu'elle estime nécessaire de l'être.

Pour les investissements, le capital des emprunts sera entièrement couvert. Un emprunt d'équilibre de 300 000 € au Crédit Agricole a été négocié à un taux de 2,66%. Ceci est très satisfaisant car les emprunts renégociés dépassaient les 5%. Des négociations sont en cours avec les autres partenaires.

Cette baisse des taux marque le retour à la confiance des banquiers vis-à-vis de Gignac et de son équipe municipale.

L'objectif est de faire baisser le stock de la dette, même légèrement.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements et les travaux en régie.

Le budget est examiné ligne à ligne.

Mme Contréras fait remarquer que certaines lignes, comme les coupes de bois ou les droits de mutation, sont des variables d'ajustement. M. le Maire dit qu'évident il y a des lignes dont on ne peut qu'estimer raisonnablement ce qu'il pourrait être. L'important c'est de rester réaliste pour ne pas avoir des surprises conséquentes en fin d'exercice.

Il est également fait état de la ligne des créances irrécouvrables. Le trésorier demande leur inscription. M. Servel souhaiterait que l'on insiste davantage auprès de certains débiteurs. Il est bien sûr très difficile de priver les administrer d'un service, mais certains ne jouent pas le jeu. Ensuite, il s'agit d'un problème d'équité.

Des temps plus favorables en matière budgétaire pouvaient permettre de « laisser filer ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il a d'ailleurs fallu dans les budgets précédents apurer un stock important. La ligne inscrite en 2015 contient encore des créances anciennes car il était impossible de mettre à jour en une seule fois.

Mme Contréras fait remarquer que l'équilibre de fonctionnement se fait toujours avec 200 000 € en provenance de la Régie. M. le Maire déclare qu'il espère que ce sera moins que cela.

En ce qui concerne la Régie, il est possible qu'en courant d'année le versement de l'assurance pour les dommages consécutifs aux intempéries soit fait. Le tribunal administratif doit pour l'heure déterminer si la catastrophe était prévisible ou pas dans ces proportions. L'expert est plutôt en faveur de la Régie.

Section d'investissement :

En matière d'investissement, l'emprunt d'équilibre est de 1 182 000 €. Il ne faudrait pas dépasser 775 000€ pour ne pas alourdir la dette.

Les grands projets dont connus, c'est la redite du DOB.

Pour l'Hôtel de Laurès, la promesse de bail a été signée avec Me Maurin et Matthieu de Lauzun. Les dépenses porteront sur les études pour le permis de construire. Un permis sur un monument inscrit peut prendre six mois et donc les travaux démarreront plutôt au début 2017. Ils envisageraient une ouverture pour 2019. L'Architecte des Bâtiments de France a réaffirmé qu'il souhaitait que ce projet aboutisse. Maintenant la balle est dans le camp des preneurs pour le tour de table financier.

Le 4 avril, M. le Maire a rencontré la Sous-préfète pour présenter quatre dossiers sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (Hôtel de Laurès, Création de deux nouvelles classes, Centre pédopsy, stade synthétique). L'accessibilité sera positionnée sur de la DETR.

M. le Maire espère également avoir plus sur le Fonds de Péréquation à la CCVH.

Il signale également que de gros investissements sont en cours sur Gignac : l'aire de covoiturage, la rénovation des HLM de la route de Lagamas, la réfection de la façade de l'ancien couvent, l'extension de la déchetterie...cela crée de dynamique économique donc de la richesse et de l'emploi local.

Budget du camping

Le Budget primitif 2016 est conforme au DOB.

Après la mauvaise saison 2015, les investissements ont été faits a minima.

L'ouverture est prévue au 1^{er} mai. Une ouverture plus longue, mais des charges maîtrisées malgré l'augmentation des charges de personnel puisqu'il y a 30 jours supplémentaires.

Il faut voir si cette amplitude d'ouverture est satisfaisante sur plusieurs exercices.

Il faut se donner les moyens de garder le camping.

La séance est levée à 20 heures 15

Marcel CHRISTOL
Adjoint aux Finances



Jean-François SOTO
Maire





COMMISSION « FINANCES »
27 janvier 2016

Étaient présents : MM. Marcel Christol, Olivier Servel, Véronique Durand, Annie Leroy, Joëlle Sorel, Christine Debeauce, Michel Blanès. Claudine Guiraud, Directrice Finances et Christine Pradel, chef de cabinet

Étaient excusés : MM. François Colombier, Frédérique Biesse, Sylvain Adelaere, Anne-Marie Dejean et Sylvie Contreras

*_*_*_*_*

Marcel Christol, adjoint aux finances, excuse M le Maire qui s'est rendu aux vœux de M. le Député Roig.

Il demande l'approbation du PV de la commission précédente ce qui est fait à l'unanimité.

*_*_*_*_*

Il présente les éléments qui serviront de base au débat d'orientation budgétaire du 9 février en conseil municipal.

En ce qui concerne le contexte national et international, nous sommes toujours dans une économie de crise avec une croissance atone malgré des signes encourageants d'une amorce de reprise pour 2016.

La baisse des dotations de l'état s'est poursuivie et se poursuivra encore pour les deux prochains exercices.

L'année 2015 s'est terminée par une décision modificative de 52 000€ avec des dépenses maîtrisées : une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,08% pour une augmentation des recettes de 0,45.

En ce qui concerne la dette, les effets de la renégociation se font sentir avec une baisse de 6% de remboursement de capital et une augmentation de l'épargne nette de 217% par rapport à 2013.

Malgré l'augmentation de la population et la légère croissance du revenu moyen, la progression des recettes fiscales n'est que de 4,09%. Le résultat du travail sur les bases, qui se fait en partenariat avec la CCVH, est attendu avec impatience.

En termes d'investissement, les principaux travaux ont été la place de Verdun, le chantier d'insertion (ancien hôtel de ville, façades à l'arrière de la mairie, immeuble Fobis), l'extension de la cantine, la réfection de la rue des pins et du Mas salat ainsi que les chemins ruraux.

L'entrée 2015 est de seulement 432 000 €, bien en deçà de ce qui était inscrit au budget primitif.

Le plan pluriannuel d'investissement montre une année compliquée en 2016 ou la création des deux classes supplémentaires, le stade synthétique, l'hôtel de Laurès et l'aménagement des locaux pour le pôle pédopsychiatrie se cumulent. Les 3 projets d'investissement majeurs validés par l'équipe municipale comme indispensables et prioritaires auront été réalisés. Les investissements seront plus classiques et plus axés sur la vie quotidienne.

En ce qui concerne la dette, elle a légèrement diminué. Pour maintenir le stock de la dette, il ne faut dépasser 750 000 euros d'emprunt. Le cumul des investissements demanderait plus d'un million d'euros d'emprunt. Il faudra donc trouver des ressources nouvelles, sachant que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts au-delà du taux d'inflation, réduire les dépenses ou accepter ce petit sursaut en misant sur un emprunt très réduit les années suivantes.

En ce qui concerne le camping, Annie Leroy explique que l'année 2015 a connu un mois de juillet très difficile que n'a pas compensé un mois d'août normal.

C'est donc en déficit que le budget 2015 est arrêté.

Pour 2016, il y a cependant des investissements minimum à faire. Et peut-être des économies, notamment en travaillant en régie pour les travaux d'entretien.

Le camping ouvrira ses portes le 1^{er} mai et non le 1^{er} juin car cela fait plusieurs années que l'on se prive des longs weekends qui peuvent être une très bonne entrée en saison quand le temps s'y prête.

L'étude d'Atout France qu'avait financé pour nous le Conseil départemental avait mis en avant un modèle à bout de souffle qui n'avait plus que quelques années devant lui. Il est clair qu'une réflexion doit être engagée même si la conjoncture a été mauvaise pour tout le monde dans les terres.

La séance est levée à 19 heures 45.

Marcel Christol,
Adjoint aux finances

